

comifer



11^{èmes}

RENCONTRES

de la fertilisation raisonnée et de l'analyse



11^{èmes} Rencontres de la fertilisation raisonnée et de l'analyse – 20 et 21 novembre 2013

Projet de nouvelle réglementation européenne élargie à l'ensemble des matières fertilisantes et des supports de culture

Florence CATRYCKE

Directrice Réglementation & Normalisation

UNIFA

Présentation de l'UNIFA

- ✓ Union professionnelle, représentant les industriels de la fertilisation, auprès des pouvoirs publics, des organismes publics ou privés français, européens ou mondiaux.
- ✓ 50 adhérents, produisant sur le territoire de l'UE des engrais (minéraux et organo-minéraux) et des amendements minéraux basiques.
- ✓ Ces adhérents représentent 94% de la production française de fertilisants et 78 % des livraisons, sur un marché annuel de 11.1 millions de tonnes.

-> 2,95 milliards d'€uro de CA et 4000 emplois directs.
- ✓ Membre des organisations européennes (Fertilizers Europe) et mondiales (IFA) du secteur
- ✓ 1 mandat des pouvoirs publics pour les statistiques officielles
1 agrément du BN FERTILISATION de l'ANPEA pour la normalisation

Missions

Intervenir dans les domaines techniques, économiques, agronomiques, environnementaux et administratifs liés à la production et à l'utilisation des fertilisants destinés à l'agriculture tout en veillant à l'éthique de la profession :

- Exprimer collectivement les besoins de l'industrie,
- Mener des actions d'influence politique sur les décisions concernant notre industrie,
- Communiquer vers l'extérieur, pour améliorer l'image de l'industrie, montrer l'intérêt de nos produits et aussi, en réaction aux attaques dirigées contre nous et la profession agricole.

-> Etre en relation étroite avec les différents ministères :

Agriculture, Industrie, Ecologie, Finances, Économie, Transport, Intérieur.

-> Etre en concertation permanente avec les organismes de la profession agricole.

PLAN DE L'INTERVENTION

- 1. Mise sur le marché des matières fertilisantes et supports de culture (MFSC)**
- 2. Harmonisation européenne**
- 3. Objectifs de la Commission Européenne**
- 4. Le futur règlement**

MISE SUR LE MARCHÉ DES MFSC

Etat des lieux

- Règlement (CE) n° 2003/2003 (et ses adaptations) couvre les engrais CE listés en Annexe I : Engrais minéraux et assimilés.
Ce règlement s'applique à tous et dans tous les Etats membres.
- Les Etats membres gèrent leur propre législation nationale. De nombreuses autres MFSC sont couverts.
- Règlement (CE) n° 764/2008 concernant la reconnaissance mutuelle des produits non-harmonisés au niveau européen.

MISE SUR LE MARCHÉ DES MFSC

Cas particulier de la France

Code rural et de la pêche maritime : article L.255-2

Toute matière fertilisante et support de culture **doit être soumis à une Autorisation de mise sur le marché**, (homologation ou autorisation provisoire de vente ou autorisation d'importation)

sauf si elle répond aux exigences :

- * du Règlement (CE) n° 2003/2003 («ENGRAIS CE»)

- * d'une norme française rendue d'application obligatoire par arrêté interministériel publié au JORF (norme consultable sur le site de l'AFNOR) <http://www.boutique.afnor.org/normes-produits-edition>

et sous réserve de son innocuité vis à vis de l'homme, les animaux et de l'environnement dans les conditions préconisées ou normales d'emploi.

MISE SUR LE MARCHE DES MFSC

Avancées récentes du règlement (CE) n° 2003/2003

- Introduction de nouveaux agents inhibiteurs de nitrification et d'uréase, nouveaux agents chélatants et du premier agent complexant.
- Modification de la partie E : engrais avec oligo-éléments.
- Introduction des principaux amendements minéraux basiques :
 - ENGRAIS CE – AMENDEMENT MINAUX BASIQUES
 - 5 catégories
 - Publication du Règlement (UE) n° 463/2013 du 17/05/2013
 - Entrée en application le 7 juin 2014.

MISE SUR LE MARCHE DES MFSC

Difficultés rencontrées

- **Faiblesses du Règlement (CE) n°2003/2003**
 - Ne concerne qu'une partie des MF,
 - Ne comprend pas de limites en contaminants,
 - Dispose d'une procédure d'adaptation aux progrès technique peu détaillée.
- **Règles nationales très différentes suivant les Etats membres**
 - Difficulté pour les industriels et pour les organismes de contrôle
- **Difficulté d'application de la reconnaissance mutuelle**
 - Distorsion de concurrence
 - Barrière économique

HARMONISATION EUROPEENNE DE LA MISE SUR LE MARCHE DES MFSC

- Séminaire international à Paris en septembre 2009.
- Début des travaux par la Commission Européenne en 2010.
- Etude sur les options permettant d'harmoniser totalement la mise sur le marché des MFSC en 2011 :
 - 7 options dégagées
- Organisation de 4 Working Groups en 2012 avec les Etats membres et les organisations professionnelles.

OBJECTIFS DE LA COMMISSION EUROPEENNE

- **Harmoniser** les règles de mise sur le marché et le contrôle :
 - Disparition des règles nationales
 - Arrêt de l'utilisation de la reconnaissance mutuelle
- **Améliorer** la sécurité des produits (environnement et santé publique)
- **Simplifier** les règles d'accès au marché et de contrôle
- **Inform**er correctement les utilisateurs

FUTUR REGLEMENT

PERIMETRE : 5 catégories de produits

- **Engrais**
 - Inorganiques
 - Organiques
 - Organo-minéraux
 - **Amendements minéraux basiques**
 - **Amendements des sols**
 - Amendements organiques (dont les composts et les digestats de méthanisation)
 - Autres types d'amendements
 - **Supports de culture**
 - **Biostimulants**
- + Additifs agronomiques**

FUTUR REGLEMENT :

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- Critères de qualité définissant chaque catégorie et sous catégorie.
- Moins de contraintes sur l'efficacité agronomique.
- Introduction d'un cadre sur l'innocuité, commun à toutes les catégories, mais avec spécificités pour chaque catégorie.
- Caractérisation des MFSC s'appuyant sur des méthodes d'analyses normalisées et reconnues, appliquées dans tous les Etats membres.

FUTUR REGLEMENT :

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- Déclaration des éléments nutritifs (formes et solubilités) simplifiée :
 - expression en oxyde ou en élémentaire
 - déclaration de la forme « total »
 - solubilité du P
- Numéro de lot.
- Selon les options, listes de matières premières positives ou négatives, listes positives d'additifs agronomiques.
- Enregistrement des biostimulants selon une méthodologie restant à définir (exemple REACH).

CONCLUSION

- **Finalisation de l'évaluation des options** : impacts économiques, environnementaux et sur la santé
→ choix de la meilleure option.
- **Prévisions** :
 - 1^{er} projet de la Commission : fin 2013 - début 2014?
 - Soumission du projet au Conseil et au Parlement fin 2014 au plus tôt
 - Adoption et publication au JOUE : 2016 ?
 - Entrée en application : 2018 ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION DES QUESTIONS ?

Retrouvez toutes les publications de
l'UNIFA sur www.unifa.fr

Et nos positions sur notre blog
www.engrais-agriculture.fr